

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES & JUDICIAIRES

INSERTIONS:
 Annonces : la ligne . . . 20 c.
 Réclames : 30 c.
 Faits divers : 30 c.
 On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LASTEYRE & Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de l'Éclair.

ABONNEMENTS:
 Trois mois . . . 12.00
 Six mois . . . 22.00
 Un an . . . 40.00

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

SOLICITE DES FAVORIS
 (Service gouvernemental)

17 MARS	74 05
1/2	163 50
Emprunts (5 0/0)	198 37 1/2
19 MARS	
1/2	74 20
1/2	133 00
Emprunts (5 0/0)	168 35

Service particulier du Journal et de Roubaix

Actions Banque de France	3360 00
Société g. détachée	505 00
Crédit Foncier de France	627 00
Chemins autrichiens	472 00
Lyon	1072 00
Est	647 00
Ouest	720 00
Nord	1305 00
Midi	3,92 00
Suez	725 00
0/0 Péruvien	90 0/0
Actions Banque ottomane (ancienne)	00 0/0
Banque ottomane (nouvelle)	397 00
Londres cour	25 14 0/0
Crédit Mobilier	160 00
Turc	13 10

DEPECES COMMERCIALES
 New-York, 19 mars.
 Change sur Londres 4.84 1/2; change sur Paris, 5.16 1/4.
 Valeur de l'or, 104 5/8.
 Café good fair, (la livre) 19 1/2.
 Café good Cargoes, (la livre) 20 1/4
 Méridé ferme.

DEPECES DE MM. SCHLEGELBAUEN ET Co
 représentés à Roubaix par M. Bouteau-Grymoult.
 Havre, 19 mars.
 Cotons : Ventes 800 b. Bonne demande, prix fermes.
 Liverpool, 19 mars.
 Cotons : Ventes 12,000 b. Demande meilleure réalisant.
 New-York, 19 mars.
 Cotons : 11 5/8.
 Recettes du premier jour 4,000 b.

ROUBAIX 19 MARS 1877.
Bulletin du jour
 L'accord est désormais bien établi entre le gouvernement de St-Petersbourg et le cabinet de St-James. Une dépêche de Londres annonce que les dernières difficultés ont été applanies et que l'entente sur les termes du protocole est complète depuis samedi. On pense même que les ambassadeurs des puissances recevront tous aujourd'hui l'autorisation de leurs gouvernements et que le protocole pourra être signé, ce soir ou demain.
 Depuis deux jours, du reste, les organes officiels de St-Petersbourg déclaraient dénuées de tout fondement les informations publiées par le *Petersburger Herald*, d'après lesquelles, il aurait été question de l'abrogation du traité de Paris et de la rétrocession d'une partie de la Bessarabie à la Russie. On déclare formellement que ces bruits ont été mis en circulation

dans une pensée malveillante pour le gouvernement russe.
 A Constantinople, rien de nouveau n'est survenu; les délégués monténégrins n'ont pas encore reçu la réponse de leur gouvernement. Nous devons même ajouter que les lenteurs de ces négociations inspirent aux journaux autrichiens des réflexions assez pessimistes. De cette manière, disent-ils, le danger de guerre serait maintenu en permanence. Ce résultat répondrait peut-être aux intentions de la Russie, qui laisserait subsister entre la Turquie et le Monténégro un conflit qui pourrait lui fournir à toute heure un motif plausible de guerre.
 En Serbie, on ne termine pas plus vite. L'audience que Pertwe Effendi, l'envoyé de la Porte, devait avoir du prince Milan, a été remise. Le gouvernement serbe ne veut permettre ni la lecture publique du firman, ni les salves d'artillerie.

La Porte a cédé sur le premier point; cédera-t-elle aussi sur le second; on l'espère vivement, mais il est à désirer que ce soit fait promptement.
 La *Presse* de Vienne, croit savoir que Savel-Facha s'est adressé à l'Angleterre, et à l'Autriche, pour les prier d'user de leur influence sur le prince de Monténégro, afin de l'engager à modérer ses prétentions.

A Berlin, le Reichstag a terminé la discussion en première lecture du projet en vertu duquel les lois concernant l'Alsace-Lorraine, pourront être décrétées par l'empereur avec l'assentiment du Conseil fédéral, sans acceptation préalable de la part du Reichstag, lorsque le Conseil provincial d'Alsace-Lorraine, y aura donné son approbation. La discussion qui a duré quatre heures, a surtout été signalée par les discours de M. Bergmann et Schucagans, autonomistes, alsaciens-lorrains, et de MM. Gerber et Simonis, du parti de la protestation. Ces deux derniers ont parlé contre le projet, en exposant leurs griefs contre l'administration, et contre la composition du Conseil provincial qui, à leur avis, ne pourrait être considéré, comme la représentation réelle du pays, que s'il émanait d'élections directes. MM. Bergmann et Schucagans ont, aux applaudissements de la Chambre, parlé en faveur du projet, qui, dans leur opinion, seraient de base à des progrès français. M. Schucagans, surtout l'a appuyé en se plaçant au point de vue de la conciliation et de la politique pratique. Pour caractériser son parti, M. Schucagans a dit :
 Nous ne sommes, ni un parti gouvernemental, ni un parti d'opposition systématique, mais un parti qui veut marcher en avant. Aussi longtemps que le gouvernement marchera en avant, nous l'appuierons.

A la fin de la séance et après une discussion qui n'a offert que peu d'intérêt, le Reichstag a repoussé d'accord avec le gouvernement, la proposition de M. Winterer, tendant à modifier la loi relative à l'organisation de l'administration de l'Alsace-Lorraine. Le centre, seul, a voté en faveur de cette proposition.

On écrit de Berlin, 15 mars, au *Journal d'Alsace* :
 « Hier, le prince de Bismarck a donné un dîner parlementaire auquel ont été invités tous les membres du bureau du Parlement. Parmi les autres convives, on remarquait le comte de Moltke. Pendant ce dîner, le prince aurait dit que la Prusse a plus besoin d'être germanisée, que l'Allemagne n'a besoin d'être prussifiée. Ces paroles circulent aujourd'hui dans les cercles parlementaires.
 » Le chancelier paraît avoir l'intention d'intervenir, cette année, très-souvent dans les débats parlementaires. Ainsi, il a pris trois fois la parole à propos du budget de l'office de santé.
 Le Sénat américain, après avoir approuvé la nomination de M. Fréd. Douglas, comme prévôt du district de Columbia, s'est indéfiniment ajourné.

L'Alsace-Lorraine
 DEVANT LE PARLEMENT ALLEMAND.
 M. Bezançon, ex-maire de Metz et député de la protestation, a prononcé, au cours de la discussion du budget, dans la séance du 12 mars, au Parlement allemand, ce beau discours que nous n'avons pu lire sans une vive émotion :
 Avant de commencer, je voudrais, messieurs, vous convaincre de la tranquillité d'âme avec laquelle nous remplissons ici nos fonctions. Nous n'avons pas l'intention de blesser le moins du monde le sentiment national du puissant peuple dont vous êtes les représentants.
 De même que la question d'Orient, l'annexion de l'Alsace-Lorraine est un motif de trouble pour les esprits; elle occasionne parfois de formidables armements, et est, par conséquent, une des causes principales de l'augmentation du budget de la guerre. L'Allemagne en souffre, comme l'Alsace-Lorraine, dont l'industrie dépérit.
 Je voudrais dépeindre la situation en vous montrant le tableau que Metz offre actuellement. Dans cette ville, il y a 3,000 logements vides; la valeur de la propriété a baissé de moitié, et même à ce prix, messieurs, on ne trouve pas d'acheteurs. Autrefois, la valeur totale de la propriété foncière était évaluée à 97 millions; aujourd'hui on l'évalue à peine à 40 millions.
 Le commerce et l'industrie ne sont pas dans une meilleure situation. Le tribunal de commerce de Metz a constaté que les faillites représentent une somme de 526,849 marcs et 7 pfennings pour 1875, et une somme de 809,242 marcs et 17 pfennings pour l'année 1876.
 Cela augmente chaque année, comme vous le voyez. Ces chiffres parlent encore d'une manière plus éloquente lorsqu'on y ajoute les ventes que le tribunal de la Lorraine a dû ordonner. Malgré cela nos impôts et patentes restent les mêmes.
 La population a diminué; oui la population capable de payer des impôts est beaucoup moindre, et ceux qui sont restés sont forcés de payer, à eux seuls, autant qu'on payait auparavant. De plus le gouvernement croit devoir prendre des mesures qui, en réalité, ne sont pas justifiées, mais sont on ne peut plus pernicieuses.
 Je ne puis m'empêcher de faire re-

marquer qu'on expulse actuellement du pays des milliers d'optants, ce qui cause une consternation générale. Vous ne sauriez vous faire une idée du désespoir dont j'ai été témoin. Au nom de l'Alsace-Lorraine. Au nom de l'humanité, je vous prie, messieurs, de ne pas détourner froidement vos regards d'une pareille misère. En présence de tant de souffrances, nous avons un remède à vous proposer, un remède héroïque, il est vrai.
 Laissez l'Alsace-Lorraine se gouverner elle-même. Les dernières élections pour le Parlement allemand ont prouvé que la majorité de la population persiste dans les sentiments qu'elle a exprimés en 1874. L'Allemagne, puissante comme elle l'est, s'élèverait bien haut dans l'admiration des peuples, si elle accomplissait cet acte de conciliation.
 Les conséquences de cet acte montreraient que c'était une politique sage, et ce serait là pour l'avenir une garantie solide et rassurante. Les peuples, au lieu de poursuivre avec des regards envieux leurs agrandissements de territoire, se sentiraient plus tranquilles et se tendraient enfin la main.
 Alors cesseraient ces armements qui écrasent tout, et l'on pourrait diminuer considérablement le budget de la guerre. (Très-bien! au centre.) et vous auriez rendu un important service, non-seulement à l'Allemagne, mais aussi aux autres pays. (Très-bien! au centre.) Ma proposition s'appuie sur des motifs sérieux et se recommande à votre attention.

Il y a un fait que vous ne contesterez certainement pas, c'est qu'à la conscience que les peuples ont de leurs droits est plus forte que la violence. (Applaudissements au centre.) Si le désir que je voudrais voir se réaliser est réduit à néant, il me restera une chose qui sera ma consolation et ma force; il me restera ma confiance ferme et indébranlable dans l'avenir. Quant à vous, messieurs, vous serez forcés de reconnaître que, si le présent est dans vos mains, l'avenir, est dans les mains de Dieu. (Vifs applaudissements au centre.)

CHRONIQUE
 Un deuil douloureux vient de frapper la cour de Russie. Un jeune enfant, le fils aîné du grand duc Wladimir, second fils czar, est mort subitement.
 M. Jules Simon est de nouveau harcelé par des demandes d'amnistie totale ou partielle, qui lui sont adressées à chaque instant, soit par des députés de l'extrême gauche, soit par des notabilités du parti radical qui prétendent que le moment est enfin venu d'ouvrir les portes de la patrie à tous les exilés de nos discordes politiques!!
 Des nouvelles expériences en vue de créer une flotille sur le Rhin sont faites de nouveau, en ce moment, mais sans plus de succès que pour les premiers essais qui ont déjà été tentés précédemment.
 On constate que l'élévation des berges du Rhin ne permettent pas d'en battre efficacement les deux rives.
 On se rappelle qu'après la condamnation des *Droits de l'Homme*, un des députés du groupe des intransigeants de la Chambre, fit comprendre au maréchal qu'il serait opportun d'accorder

une amnistie pleine et entière aux condamnés pour délits de presse.
 Aujourd'hui, nous apprenons, qu'en effet, les députés de l'extrême gauche, comptent adresser au maréchal une demande d'amnistie dont profiteraient par conséquent aussi bien les *Droits de l'Homme* que les 58 journaux républicains impliqués dans le procès Montijo, sans en excepter le *Pays*.

ETRANGER
 LES ALLEMANDS EN FRANCE.
 On mande de Vauxbourg, 14 mars, à la *Gazette du Peuple, de Berlin* :
 « Le tribunal de district a rendu aujourd'hui le jugement suivant, dans l'affaire des soldats bavarois poursuivis pour vol et recel d'obligations trouvées pendant la guerre. Ont été condamnés : Steigelmann, à un an de prison, pour vol et recel; Gabler, Baernerbin et Kies, chacun à deux mois de prison, pour vol; Brenning, à neuf mois de prison, Fanck, à dix mois, et Müller, à un mois, tous trois pour recel.
 LA PROGRESSION DES IMPOTS EN ALLEMAGNE
 On écrit de Berlin, 15 mars, au *Journal d'Alsace* :
 « Le nombre des impôts indirects, dont le chancelier va gratifier le peuple Allemand, augmente de jour en jour. Tandis qu'on ne parlait autrefois que des impôts sur la bière et le tabac, il est question aujourd'hui d'imposer aussi le café et d'autres denrées coloniales; le pétrole même ne sera pas oublié. »

BULLETIN ECONOMIQUE
 BOURSE DE PARIS
 Variations des Cours
 du samedi 10 mars avec ceux du samedi 17

VALEURS	17 MARS	10 MARS	Hauss.	Baiss.
A terme				
3% ex-cou.	74.10	73.96	95	
1%	108.40	107.15	1 25	
B. de France	3350.	3330.	20	
» Paris	1008.75	960.	48 75	
Crédit fonc.	620.	597.50	22 50	
» mobil.	155.25	148.75	6 50	
Soc. génér.	302.50	290.	12 50	
Est	640.	636.25	3 75	
Lyon	1056.25	1045.	11 25	
Midi	787.50	775.	12 50	
Nord	1292.50	1285.	7 50	
Orléans	1110.	1100.	10	
Gaz	1405.	1390.	15	
Suez	715.	687.50	27 50	
Italie 5%	73.95	72.80	1 15	
Mob. espag.	602.80	576.25	26 25	
Ch. Lomb.	173.75	171.25	2 50	
» Autric.	465.	465.		
Comptant				
3% ex-cou.	74.05	73.85	95	
1%	108.37	107.15	1 22	
4 1/2	103.50	103.	50	
Ville 1869	394.	390.50	3 50	
» 1871	382.50	378.	4 50	
Act. l'Ouest	710.	700	10	
Obl. 3% Est.	324.75	324.	2	
» Lyon	340.	338.	2 25	
» Midi	331.50	328.25	3 25	
» Orléans	338.50	337.50	1	
» Vendée	226.	229.75	3 75	
Rous. (Midi)	226.	225.	1	
» (Nord)	123.	125.	2	
En Banque				
3% Esp. in.	10 1/2	10 3/8	1/8	
» 4 1/2	11 3/4	11 3/8	3/8	
5% Turc	12 7/8	12 5/8	5/8	
6% Péru.	18 3/4	18 1/2	3/4	
Egypt. 1873	313.75	296 25	17 50	

Le *Journal officiel* publie, sur les réductions de délai de petite vitesse, l'arrêté suivant que nous annonçons avant-hier, en dernière heure :
 Art. 1^{er}. — L'article 8 de l'arrêté mi-

nistériel du 12 juin 1866 est modifié et complété de la manière suivante :
 Sur les lignes ou sections de réseau désignées à la suite du présent paragraphe, et dans les deux sens, tant pour les parcours partiels que pour le parcours total, la durée du trajet sera réduite à vingt-quatre heures par fraction indivisible de 200 kilomètres pour les animaux, ainsi que pour les marchandises taxées aux prix de la 1^{re} et de la 2^e série des tarifs généraux de chaque compagnie, et, en général, pour toutes les marchandises, denrées et objets quelconques qui, rangés dans les séries inférieures, seraient taxés au prix de la 2^e série, sur la demande des expéditeurs.
Réseau du Nord.
 Ligne de Paris à Boulogne.
 Ligne de Paris à Calais.
 Ligne de Paris à Dunkerque.
 Ligne de Paris à Lille et Mouscron.
 Ligne de Paris à Lille et Baisieux.
 Ligne de Paris à Valenciennes et Quévrain.
 Ligne de Paris à Erquelines.
 Ligne de Paris à Cambrai et à Soisson.
 Ligne de Paris à Arras, à Béthune et à Hazebrouck.
 Ligne de Rouen à Lille.

Roubaix-Tourcoing
 ET LE NORD DE LA FRANCE
 Voici les votes des députés du Nord, dans la séance du 16 mars 1877.
 1^o Scrutin sur la demande en autorisation de poursuites formée contre un député, par M. le procureur général près la cour d'appel de Paris. (Adopté.)
 Ont voté pour :
 MM. Bertrand-Milcent, Desmoutiers, Guillemin, Pierre Legrand, Louis Legrand, de Marbœuf, Massiat, Masuue, Merlin, Scrépel, Trystram.
 Ont voté contre les poursuites :
 MM. Georges Brame, Joos, Mention, Plichon, des Rotours.
 N'a pas pris part au vote : M. Leurent.
 2^o Scrutin sur l'amendement présenté par Robert Mitchell à la demande en autorisation de poursuites contre un député. (Non adopté.)
 Ont voté pour l'adoption de l'amendement :
 MM. Georges Brame, Joos, Mention, Plichon, des Rotours.
 Les autres députés ont voté contre l'amendement.
 On assure que le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux généraux commandant les corps d'armée, pour porter à la connaissance de tous les officiers de l'armée territoriale que, désormais, aucun officier de corps ne pourra contracter mariage sans en avoir préalablement averti le ministre de la guerre. Après renseignements nécessaires, l'autorisation sera accordée ou refusée. Dans ce dernier cas, le refus sera toujours justifié.
 On annonce que M. le ministre de la guerre vient de décider qu'un congé de quatre jours serait accordé, à l'occasion des fêtes de Pâques, aux volon-

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
 DU 20 MARS 1877.
 — 15 —

LA ROUTE DE L'ABINE
 PAR RAOUL DE NAVERY
 VII
 DEUX CONVOIS (suite)

— Non ! dit la Faroude d'une voix sombre. Il y a huit ans j'étais presque heureuse... tu l'en souviens, Louis! car alors on t'appelait Louis et non pas le Gréveur. Je travaillais courageusement, et mon gain suffisait pour mon enfant et pour moi... J'aimais bien la parure, c'est vrai ! et je laissais parfois le petit à une voisine pour aller à quelque bal ; mais enfin, on ne pouvait m'accuser d'être une mère dénaturée... Tu me rencontreras dans une de ces fêtes, et toi non plus alors tu n'aurais pas perdu tout ton sentiment... Tu parlais de la mère avec une expression de regret si sincère que j'en fus touchée... J'étais jolie, je te plaisais ; tu semblais vouloir travailler, et je me sentais bien seule... Un matin nous entrâmes en ménage, et pendant quelques mois l'ouvrage et le bonheur marchèrent de compagnie.

Puis La Trouche te donna de dangereux conseils, tu devins brutal avec moi, et au lieu de chercher le moyen de vivre de ton labeur, tu demandas de l'argent à M. Bellefleur...
 — J'usais de mon droit.
 — Soit ! il eût été plus digne d'attendre qu'il t'en offrît. Encore si cet argent avait contribué au bien-être de la famille, mais il s'engloutissait dans des spéculations où tu jouais sans cesse le rôle de drapeau... C'est La Trouche qui te fit acheter des fonds de menuiserie sans clientèle, où tu jetas deux mille francs ; il t'emprunta ensuite les quatre cents francs moyennant lesquels tu ôdas l'affaire, et jamais il ne te les a rendus... Trois enfants sont venus, non pas resserrer notre tendresse, mais augmenter notre misère et nos préoccupations... La Trouche t'a détourné de moi et de ces petits qui ne sont pas cause de nos peines... La Trouche t'a arraché les mille écus dont tu parles, et tu ne les reverras jamais... Hier, tu m'as battue à la mort et tu as commis un crime, car c'est un crime de voler un enfant à sa mère. Ne cherche pas d'excuse, tu n'en trouveras jamais... Celle que tu as avancée tout à l'heure est un prétexte.
 — Ecoute, la Faroude, dit le Gréveur, pour avoir été emmené par St-Sol, Cancrélat n'est pas perdu. Il y a déjà assez de gèle ici... Quand nous serons plus riches, je te le rendrai... Je suis fâché de ma colère d'hier, mais tu semblais terrible armée de tes ciseaux, et la rage m'a prise...

— Je ne pense plus à cela, dit la Faroude, et je te pardonnerais tes coups si tu me promets de travailler et de me rendre mon enfant.
 — J'irai à l'atelier aujourd'hui, et quant à l'enfant je dirai à St-Sol de l'amener ici, de temps en temps.
 L'ouvrier prit sa casquette, haussa les épaules en entendant tousser Serinette, et descendit l'escalier.
 Un moment après, la Faroude laissant seuls Grain-de-Mil et Souriceau, sortit en tenant Serinette roulée dans un lambeau de châle. Elle entra dans la pharmacie la plus proche et demanda quelque chose pour calmer la toux de la petite fille.
 — Vous n'avez pas d'ordonnance ? demanda l'éleve.
 — Qu'est-ce que ça fait, répondit la Faroude, donnez moi un remède qui guérisse le rhume.
 — Votre enfant a-t-elle besoin d'être soignée, dit le jeune homme, faites-la voir par un médecin.
 — Un médecin me la tuerait... les enfants des pauvres gens, ça toussent toujours... Ils ont froid et chaud, où plutôt ils ont toujours froid... je veux seulement un calmant pour elle.
 L'éleve mit des boules de gomme dans un cornet, et la mère s'en alla contente. Serinette riait de joie.
 La Faroude gagna le magasin de nouveautés du *Panthéon*, et regarda les étoffes pendues extérieurement à l'étalage. Elle se sentait trop pauvre et ses haillons la rendaient trop timide pour

qu'elle osât pénétrer dans l'intérieur et faire déplier des étoffes. La pauvre femme palpait les tissus, laine et coton, les comparait, regardait les étiquettes. Elle en choisit un à carreaux verts et rouges, voyant et gai, et en prit assez pour s'habiller, elle et les trois enfants : cela coûtait douze sous le mètre. Elle rentra chez elle épanouie, on pourrait encore l'appeler la Faroude. Le courage lui revenait, elle tira l'aiguille toute la matinée, mais elle avançait peu ; elle avait, comme disent les gens du peuple, les *doigts gourds* ; alors elle songea à sa voisine du second étage, dont la machine dévorait les coutures avec une rapidité féroce. Elle descendit l'escalier, et frappa à une porte basse. Une voix faible lui ayant dit d'entrer, elle ouvrit.
 C'était la première fois qu'elle pénétrait chez la pauvre Thérèse. Celle-ci sourit en la reconnaissant, et arrêta sa machine.
 La Faroude lui expliqua le but de sa visite. Elle voulait lui emprunter sa machine à coudre pendant les heures de la nuit qu'elle consacrait au sommeil, et en remerciement de son obligeance, elle ferait la cuisine de Thérèse en même temps que la sienne. La jeune fille accepta avec une sorte de joie. C'était du bonheur pour elle de voir une créature humaine dans son galeat. Personne n'y pénétrait jamais ; elle y restait seule, toujours seule, travaillant, veillant, souffrant de l'horrible toux qui lui déchirait la poitrine.

— Mais, dit Thérèse, je crains que le manque d'habitude vous rende malhabile ; une machine ressemble à un cheval : il lui faut un bon cavalier... J'aimerais mieux la monter tout de suite chez vous, j'assemblerai ce que vous voulez coudre, pendant que vous préparerez le déjeuner, et avant ce soir tout sera fini.
 — Mais votre besogne ? demanda la Faroude.
 — Je rends l'ouvrage le samedi seulement : j'aurai fini en veillant un peu plus tard.
 Thérèse monta la machine avec l'aide de la Faroude et s'installa près de la fenêtre, tandis que la jeune femme allait et venait dans la chambre. Les enfants s'amusaient du ronflement de la *Silencieuse*, regardaient tourner les bobines et la coudure s'achever par magie.
 Serinette toussait, et Thérèse remarquait avec inquiétude ses yeux pleins de larmes et les couleurs rouges des pommettes sur sa figure pâle.
 — Madame, dit-elle doucement, vous devriez consulter le médecin pour cette petite.
 — Tiens ! fit la mère, voilà la seconde personne qui me donne ce conseil dans la journée... ce n'est pas grave, cependant, le mal de Serinette... vous aussi, vous toussiez, Mademoiselle Thérèse.
 — Oh ! moi !... répondit l'ouvrière. Elle n'ajouta rien, mais on sentait un tel découragement dans sa voix que ce mot signifiait : « J'irai seulement

jusqu'aux premières feuilles... » La Faroude regarda alternativement Serinette, puis Thérèse, et serra la petite fille sur son cœur.
 — Connaissez-vous un médecin près d'ici ? demanda-t-elle à Thérèse.
 — Oui, celui que je suis allée consulter, rue d'Ulm.
 — Et que vous a-t-il ordonné ? demanda la Faroude.
 — Une bonne nourriture, répondit Thérèse, de la distraction, et un voyage en Italie ou au Caïre.
 E le dit cela comme elle aurait dit : — Je suis condamnée, et j'attends ma fin.
 La Faroude hâta le déjeuner, habilla le mieux qu'elle put l'enfant malade, et courut chez le médecin pour attendre l'heure de la consultation gratuite. Elle tremblait et pleurait : Serinette mangeait les boules de gomme. Le docteur était un homme dur et froid, positif comme un chiffre. Il ne savait ni avertir ni atténuer une vérité, si terrible qu'elle fût. Quand la Faroude lui présenta Serinette, il regarda la petite créature, et se contenta de dire à la mère :
 — Vous venez six mois trop tard...
 — Quoi ! s'écria la Faroude, il n'y a plus de remède ?
 — Pour vous, non ; si vous étiez riche, oui...
 — Ah ! je suis, dit amèrement la Faroude, une bonne nourriture, du vin de Bordeaux, un voyage en Afrique... la